

---

## DOSSIER DE PRESSE

### Pose de la première pierre à Contern

#### Présentation de la Société

Constituée en 1919, la Société Nationale des Habitations à Bon Marché s.a. (SNHBM) exerce une activité de promoteur social à travers le pays entier.

Les logements construits se caractérisent par un rapport qualité-prix particulièrement avantageux. Ils sont vendus à des personnes qui ne sont pas propriétaires d'un autre logement, qui habiteront elles-mêmes le logement et qui répondent à certaines conditions de revenu.

Toutes les habitations sont vendues sous le régime du droit d'emphytéose pour une durée de 99 ans. Ce droit concerne uniquement le terrain, qui restera la propriété de la Société. Les logements sont vendus en pleine propriété aux acquéreurs.

#### Droit d'emphytéose

Dans le but d'offrir aux citoyens la possibilité de devenir propriétaire à des conditions abordables, le terrain des logements sera cédé sous forme d'un droit d'emphytéose sur 99 ans, ce qui a un impact non négligeable sur les prix de vente. Ce droit concerne uniquement le terrain ; l'immeuble est vendu en pleine propriété. L'emphytéote, c.à.d. le locataire du terrain, a la pleine jouissance du terrain sous condition de payer une redevance annuelle.

#### Le projet *An de Steng*

Le Plan d'Aménagement Particulier *an de Steng* couvre 5,73 hectares. Il prévoit 57 maisons unifamiliales et 133 appartements, soit 190 logements au total.

La Société réalise, en collaboration avec la commune de Contern, un projet de 35 maisons unifamiliales et de plusieurs résidences avec au total 125 appartements. Les 22 maisons unifamiliales et les 8 appartements restants seront construits par des personnes privées.

La première phase du projet de la Société comporte 5 résidences, composées comme suit :

- Ambre : 7 appartements
- Basalte : 7 appartements
- Corail : 6 appartements
- Dolomite : 4 appartements + 1 local commercial
- Jade : 8 appartements

La résidence Basalte est destinée à la location sociale. Les 4 autres résidences sont destinées à l'accession à la propriété.

La Société est propriétaire du terrain qui sera cédé aux divers propriétaires d'un logement avec un droit d'emphytéose pour une période de 99 ans.

Lors de la vente des appartements, une priorité sera accordée, sous certaines conditions, aux habitants de la Commune de Contern, qui :

- ont des ascendants en ligne directe habitant la Commune depuis plus de dix ans;

# Société Nationale des Habitations à Bon Marché

Société Anonyme



- ont des descendants en ligne directe habitant la Commune depuis plus de dix ans et qui ont des enfants à charge;
- ont leur domicile depuis trois années au moins dans de la Commune;
- ont leur lieu de travail depuis au moins deux années dans la Commune de Contern.

Afin de garantir la pérennité du caractère social des logements mis sur le marché, la Société bénéficie d'un droit de préemption de 99 ans.

Pendant cette période, il est interdit au propriétaire de donner le logement en location ou de le laisser libre d'occupation.

Les appartements seront construits conformément aux critères prévalant pour les immeubles passifs (classe énergétique A).

Les plans d'architecte des cinq résidences ont été élaborés par notre architecte Madame Marja Holanti.

Architecte interne :	Marja Holanti
Coordinateur de chantier :	Goran Rilak
Gros œuvre :	Costantini SA
Sécurité sur chantier :	D3 Coordination S.A.
Ingénieur :	Simon & Christiansen S.A.

Une séance d'information pour les personnes intéressées à acquérir un logement sera tenue mercredi, le 26 septembre à 19.30 heures au Centre culturel à Moutfort.

avec le soutien financier de:



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère du Logement

